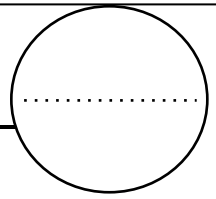




PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 17 janvier 2023.

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 17 janvier 2023 à compter de 20h00 dans la salle du conseil située au 505-5 rue Frontière, J0L 1H0, Hemmingford.

Sont présent(e)s :

M. Drew Somerville, maire;
M. Normand Lussier, conseiller n° 1;
M. Christopher Hill, conseiller n° 3;
M. Jonathan Mailloux, conseiller n° 4;
M. Jayne McNaughton, conseillère n° 5;
Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

Sont également présents:

Michael Krohn, Directeur général et Greffier-trésorier

Pascale Giroux, Directrice générale adjointe et coordonnatrice des travaux publics

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h00, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

2023-01-001

1-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que déposé, mais en le laissant ouvert.

2023-01-002

2A - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2022

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2022 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-01-003

2B - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2022 PORTANT SUR LE BUDGET 2023 ET LE PTI

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2022 portant sur le budget 2023 et le PTI 2023-2024-2025 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-01-004

2C - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE no. 2 DU 20 DÉCEMBRE 2022

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de la séance extraordinaire no. 2 du 20 décembre 2022 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3-DÉLÉGATION

2023-01-005

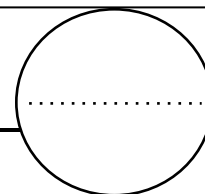
4A - AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT SUR LES TARIFS DE TAXATION 2023

Je, Lucie Bourdon, conseillère donne avis de motion que je présenterai à une prochaine séance un règlement déterminant les tarifs de taxation pour l'année 2023. La présentation du projet de règlement a eu lieu à cette même séance régulière du 17 janvier 2023.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 17 janvier 2023.

2023-01-006

4B - PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO.327 - RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE TAXATION 2023

- Considérant que l'adoption d'un budget nécessite l'établissement de taux de taxes foncières générales et la taxe pour la quote-part de la Sûreté du Québec de même que des tarifs relatifs aux compensations pour les services municipaux pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023;
- Considérant que le présent règlement amende les tarifs fixés par les règlements précédents sur les compensations pour services municipaux;
- Considérant qu' une entente a été signée pour la répartition des frais d'exploitation du service de loisirs fourni par le comité municipal du Centre récréatif et de la bibliothèque communautaire de Hemmingford avec le Canton de Hemmingford, et ceci, au prorata de la population, soit 70% pour le Canton de Hemmingford et 30% pour le Village de Hemmingford et que les coûts de cette entente seront imposés à même le taux de taxe foncière générale;
- Considérant qu' une entente a été signée pour la répartition des frais d'exploitation du service pour la protection contre les incendies avec le Canton de Hemmingford, et ceci, au prorata de la population, soit 70% pour le Canton de Hemmingford et 30% pour le Village de Hemmingford et que les coûts de ces ententes seront imposés par un tarif fixe annuel;
- Considérant que l'annexe 1 fait partie intégrante du règlement;
- Considérant que le projet de règlement de tarification établit les taux de la façon suivante :

TAXATION ET SERVICES RENDUS	2023
TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE	0,5450 / 100\$ D'ÉVALUATION
TAXE SÛRETÉ DU QUEBEC	53.00 \$
ENTRETIEN AQUEDUC	178.14 \$
ENTRETIEN ÉGOUTS	165.66 \$
FRONTIÈRE INFRASTRUCTURES	77,64 \$
GESTION DES MATIERES RESIDUELLES	368.00 \$
RISTOURNE DE LA COMPENSATION GOUV.	(41.38) \$
INCENDIE	133.50 \$

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers que le conseil municipal du Village de Hemmingford adopte le projet de règlement no.327 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

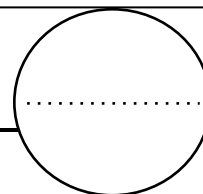
2023-01-007

4C - TARIF D'INTÉRÊT SUR ARRÉRAGES

- Attendu que conformément à l'article 981 du Code municipal, le conseil peut décréter par résolution un taux d'intérêt qui s'applique à toutes les créances impayées;
- Attendu que le taux d'intérêt sur arrérages pour l'année 2022 était établi à 15 % par année ;
- En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le taux d'intérêt sur les arrérages pour l'année 2023 demeure à 15% par année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 17 janvier 2023.

2023-01-008

4D – RÉPARATION EN URGENCE DE LA POMPE EAUX USÉES

Considérant que la réparation en urgence d'une pompe eaux usées n'était pas prévu au budget de 2023;

Considérant que la dépense de 5 423.77\$ incluant le temps pour l'installation de cette dernière par la compagnie Pompex ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

- D'entériner la réparation de la pompe par la compagnie Pompex au montant de 6 235.98\$ taxes incluses;
- D'autoriser l'appropriation du surplus non affecté au montant de 5 694.28\$ équivalent à la dépense nette pour pallier cette dépense non prévue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-01-009

4E - ACHAT DES BACS DE COMPOST ET RECYCLAGE

Considérant que l'ajout d'un nouveau service de collecte de compost sera disponible en 2023 pour les citoyens;

Considérant que l'achat de nouveaux bacs de compost n'était pas prévu au budget de 2023 et que la municipalité a participé dans un achat regroupé avec la MRC des Jardins de Napierville;

Considérant que la dépense de 9 604,72\$ pour l'achat de ces bacs de la MRC des Jardins de Napierville;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

- D'entériner l'achat des bacs et participer avec l'achat regroupé avec la MRC des Jardins de Napierville;
- D'autoriser l'appropriation du surplus non affecté au montant de 9 604,72\$ équivalent à la dépense nette pour pallier cette dépense non prévue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-01-010

4F - EMBAUCHE – AGENTE ADMINISTRATIVE ET DE DÉVELOPPEMENT EN LOISIRS ET CULTURE

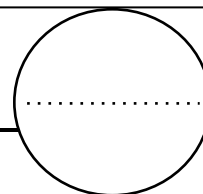
Considérant la vacance du poste d'agente administrative et du poste de Coordinatrice des loisirs et culture et que le conseil a décidé de combiner les deux postes vacants afin d'en faire qu'un seul ;

Considérant qu'un comité de sélection a été mandaté à rencontrer des candidats en entrevue et à présenter les recommandations d'embauche à cet effet au conseil ;

En conséquence, et résolu à l'unanimité par les conseillers ce qui suit :

- Que le conseil municipal du Village de Hemmingford procède à l'embauche de Nadeana Tannahill à titre d'agente administrative et de développement en loisirs et culture aux conditions prévues au tableau des recommandations fourni par le comité de sélection ;
- D'accepter les termes de travail et les conditions salariales proposés par le comité de gestion du personnel, ce qui inclut une période de probation de six (6) mois ;
- Que Nadeana Tannahill est entrée en fonction en date du 9 janvier 2023 avec l'article 8 du règlement 308 avec la délégation de pouvoir d'embauche par le directeur général.

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 17 janvier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-01-011

4G - EMBAUCHE – TECHNICIENNE COMPTABLE

Considérant le travail administratif excessif et le besoin d'avoir une personne responsable de l'aspect comptabilité dans la municipalité ;

Considérant qu' un comité de sélection a été mandaté à rencontrer des candidats en entrevue et à présenter les recommandations d'embauche à cet effet au conseil ;

En conséquence et résolu à l'unanimité par les conseillers ce qui suit :

- Que le conseil municipal du Village de Hemmingford procède à l'embauche de Annick Brunet à titre de technicienne comptable aux conditions prévues au tableau des recommandations fourni par le comité de sélection ;
- D'accepter les termes de travail et les conditions salariales proposés par le comité de gestion du personnel, ce qui inclut une période de probation de six (6) mois ;
- Que Annick Brunet est entrée en fonction en date du 16 janvier 2023 avec l'article 8 du règlement 308 avec la délégation de pouvoir d'embauche par le directeur général .

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-01-012

4H - AJUSTEMENT DES SALAIRES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX SELON LA GRILLE DÉPOSÉE

Faisant suite à plusieurs rencontres du conseil municipal, une grille proposant les ajustements des salaires de l'année 2023 pour les employés municipaux est déposée ;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

- Que l'ajustement des salaires pour l'année 2023 soit établi selon la grille déposée ;
- Que Monsieur le Maire, Drew Somerville soit autorisé à signer au nom de la Municipalité la grille déposée pour les salaires 2023.
- Que les ajustements soient rétroactifs jusqu'au 1 janvier 2023

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6A-RAPPORT DU COORDONNATEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Madame Pascale Giroux, coordonnatrice des travaux publics, dépose son rapport par une liste détaillée des travaux accomplis par le Service de voirie durant le mois de décembre 2022.

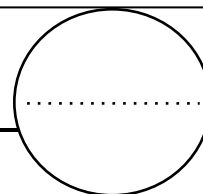
2023-01-013

6B - MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC PERMIS D'INTERVENTION ET DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ANNÉE 2023

Considérant que la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise de l'avenue Champlain (Route 202) et/ou de la rue Frontière (Route 219), lesquelles sont sous la juridiction du ministère des Transports du Québec;

Considérant que la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 17 janvier 2023.

- Considérant que la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie ou des permis d'intervention émis par le ministère des Transports du Québec;
- Considérant que la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;
- Considérant qu'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports du Québec pour intervenir sur les emprises de routes qui relèvent de ce ministère;
- En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité ce qui suit ;

-Que la Municipalité du Village de Hemmingford demande au ministère des Transports du Québec les permissions de voirie ou les permis d'intervention nécessaires pour les travaux qu'elle devra exécuter durant l'année 2022 et

-Que la municipalité autorise monsieur Yves Gauthier, technicien des travaux publics, madame Pascale Giroux, DGA et coordonnatrice des travaux publics et monsieur Michael Krohn, Directeur général à signer ces permissions de voirie ou ces permis d'intervention.

-Que la présente résolution constitue la résolution municipale annuelle exigée par le ministère des Transports et demeure en vigueur pour l'année 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7A-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'EAU POTABLE

La consommation de l'eau potable a été de 56 263 gallons par jour durant le mois de décembre 2022. Un rapport détaillé des lectures faites à la station de pompage de l'eau potable est remis à chaque membre du conseil à titre informatif.

7B-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Un rapport sur les informations journalières du poste de pompage principal à l'assainissement des eaux usées est fourni à chaque membre du conseil.

9A-RAPPORT DES PERMIS DÉLIVRÉS

M. Michael Krohn, Directeur général, dépose le rapport des permis de construction pour le mois de décembre 2022.

Nombre de permis émis :	0
Valeur des travaux :	0\$
Cout total des permis émis	0\$

12 – CORRESPONDANCE

2023-01-014

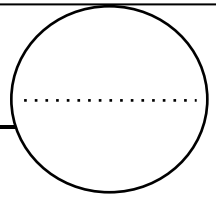
12B - SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DES XI - AIDE FINANCIÈRE 2023

Attendu que la Municipalité a conclu une entente avec la Société d'Histoire des XI par lequel elle s'engage à remettre une aide financière annuellement;

Pour ces motifs, il est alors proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers qu'un montant de 120 \$ leur soit accordé pour l'année 2023, des fonds prévus du budget de 2023.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 17 janvier 2023.

12B- Complexe X Sérénité - demande de financement

12C- Annulation d'intérêts sur compte de taxes - pour 2 citoyens - rue McNaughton

QUESTIONS DIVERSES

12A Réinstallation d'un téléphone filaire au Centre récréatif

2023-01-015

13 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 17 JANVIER 2023

Considérant que M. Michael Krohn, le directeur général confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement des comptes payés et à payer au 17 janvier 2023, soit dans le budget 2023 ou par une appropriation de surplus;

Par conséquent, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que les comptes payés du 7 décembre 2022 au 16 janvier 2023 soient acceptés au montant de 49 919.54 \$ incluant les salaires et que les comptes à payer en date du 16 janvier 2023 soient payés au montant de 78 230.22 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14-PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-01-016

15-LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20 :08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Drew Somerville, Maire
Maire.

Michael Krohn
Directeur général et Greff.-très.

Je, Drew Somerville, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 17 janvier 2023.